

Séance du 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024



ID : 032-263201071-20240326-DCM240410CL01-BF

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six mars à 17 h 00, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 12 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.
Pour le vote du compte de gestion et du compte administratif, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.
Monsieur Gérard FORGUES est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme MAIMIR Evelyne, Mme CRIPIA Marlène, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Eric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle.

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme SALA Sylviane, Mme DACLIN Claudie, M. FANTON Patrick (absent lors du vote)

Date de la convocation
12 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme DUBOSQ Dominique

__/__/__

et publication du

__/__/__

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023
DU BUDGET CCAS**

Monsieur Le Vice Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Vice Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 du budget ccas, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Monsieur Le Vice Président, et le(s) secrétaire(s) de

Fait à Mirande

Monsieur Le Vice Président, Gérard FORGUES

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 26 mars 2024

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 032-263201071-20240326-DCM240410CL02-BF



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six mars à 17 h 00, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 12 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

Pour le vote du compte de gestion et du compte administratif, M. FANTON Patrick, Président, s'est retiré de la séance le temps du vote.

Monsieur Gérard FORGUES est désigné Président, le temps du vote

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme MAIMIR Evelyne, Mme CRIPIA Marlène, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Eric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle.

Procurator(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme SALA Sylviane, Mme DACLIN Claudie, M. FANTON Patrick (absent lors du vote)

Date de la convocation
12 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme DUBOSQ Dominique

__/__/__

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

et publication du

__/__/__

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	203,40
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	203,40
	Réalisé :	4 023,40
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	68 108,40
	Réalisé :	58 537,06
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	68 108,40
	Réalisé :	58 537,06
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	4 023,40
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	4 023,40

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Monsieur Le Président, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Monsieur Le Vice Président, et le(s) secrétaire(s) de

pour l'extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Monsieur Le Vice Président, Gérard FORGUES

le(s) secrétaire(s) de séance



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CCAS de Mirande
Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240410CL02
Objet :	Délibération portant vote du CA du CCAS 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-26 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-263201071-20240326-DCM240410CL02-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 032-263201071-20240326-DCM240410CL02-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.4 Ko
Annexe (Délibération) Nom original : Délib vote du CA 2023.pdf Nom métier : 70_DE-032-263201071-20240326-DCM240410CL02-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	75.6 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : ETAT_ACTIF_CCAS.pdf Nom métier : 99_BU-032-263201071-20240326-DCM240410CL02-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	231.7 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : Page signatures.pdf Nom métier : 99_BU-032-263201071-20240326-DCM240410CL02-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	70.9 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : note synthèse année 2023 CCAS CA-1.pdf Nom métier : 99_BU-032-263201071-20240326-DCM240410CL02-BF-1-1_4.pdf	application/pdf	939.4 Ko

Document principal (Document budgétaire)

text/xml

19.5 Ko

Nom original : C.C.A.S._de_MIRANDE_2023_CA-scélé.xml

Nom métier :

99_BU-032-263201071-20240326-DCM240410CL02-BF-1-1_5.xml

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2024 à 11h25min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2024 à 11h25min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2024 à 11h25min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2024 à 11h26min25s	Reçu par le MI le 2024-04-10

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 032-263201071-20240326-DCM240410CL03-DE



Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six mars à 17 h 00, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 12 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. FANTON Patrick, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme MAIMIR Evelyne, Mme CRIPIA Marlène, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Eric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle.

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme SALA Sylviane, Mme DACLIN Claudie.

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
12 mars 2024

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme DUBOSQ Dominique

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2023
Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. FANTON Patrick, Président, après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2023 du CCAS et

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	203,40
	- un déficit reporté de :	203,40
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
	- un excédent d'investissement de :	4 023,40
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	4 023,40
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT	0,00
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	4 023,40

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.



Le Président M. FANTON Patrick

le(s) secrétaire(s) de séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CCAS de Mirande
Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240410CL03
Objet :	Délibération d'affectations des résultats 2023 du
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-26 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	032-263201071-20240326-DCM240410CL03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 032-263201071-20240326-DCM240410CL03-DE-1-1_0.xml	text/xml	882 o
Document principal (Délibération) Nom original : Délib affectation Rt 2023.pdf Nom métier : 99_DE-032-263201071-20240326-DCM240410CL03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	76.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2024 à 11h26min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2024 à 11h26min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2024 à 11h26min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2024 à 11h27min05s	Reçu par le MI le 2024-04-10

DEPARTEMENT DU GERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	Pour : 11 Contre : 0 Abstentions :

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE du Mardi 26 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à 17 h 00, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 12 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Président.

Présents : M. FANTON Patrick, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, Mme PICCIN Colette, Mme MAIMIR Evelyne, Mme CRIPIA Marlène, Mme DAL LAGO Rosemonde, M. SANGOI Éric, Mme MOUTON Marie-Joëlle, M. DOREY Bernard, Mme LUBAS Gisèle.

Absents : Mme ABADIE Alexandra, Mme GABARROT Pauline, Mme SALA Sylviane, Mme DACLIN Claudie.

Mme DUBOSQ Dominique est élue secrétaire de séance.

2024.01.05 – BUDGET CCAS - ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur Le Président informe l'Assemblée délibérante que, Madame la Trésorière a transmis un état de produits à présenter au Conseil d'Administration pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget du CCAS.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient à la Trésorière, et à elle seule, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de créances pour lesquelles la trésorière n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à elle.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 110,40 € et devra être imputé à l'article 6541 (Créances admises en non-valeur).

Le tableau ci-dessous détaille les créances en cause.

Numéro de pièce	Objet	Non-valeur	Motif
R-8-156-2018	Portage de repas	110,40 €	Poursuite sans effets

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés prend acte de l'irrecouvrabilité de la créance présentée ci-dessus, et autorise l'admission en non-valeur de la somme de 110,40 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.

M. Patrick FANTON

Mme DUBOSQ Dominique

Fait à MIRANDE, le 27/03/2024

Le Président du C.C.A.S

La secrétaire

PUBLIE le



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CCAS de Mirande
Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM240410CL05
Objet :	Délibération portant admissions en non valeur
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-26 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	032-263201071-20240326-DCM240410CL05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 032-263201071-20240326-DCM240410CL05-DE-1-1_0.xml	text/xml	874 o
Document principal (Délibération) Nom original : Delib Admission en non valeur CCAS.pdf Nom métier : 99_DE-032-263201071-20240326-DCM240410CL05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	85.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2024 à 11h28min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2024 à 11h28min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2024 à 11h28min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2024 à 11h28min47s	Reçu par le MI le 2024-04-10